



Une Fondation, une nouvelle Forme de Citoyenneté, une Nation

R A P P O R T

Covid-19

Activités de sensibilisation dans des centres d’incarcération et de garde-à-vue : la FJKL appelle au respect des droits des détenus, retenus et de leurs gardiens

9 juillet 2020

Covid-19

Activités de sensibilisation dans des centres d'incarcération et de garde-à-vue : la FJKL appelle au respect des droits des détenus, retenus et de leurs gardiens

I. Introduction

1. Le 19 mars 2020, l'Etat haïtien a pris un arrêté déclarant l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national en vue d'apporter les réponses appropriées aux menaces de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) ;
2. Cette décision bien que justifiée est prise sans véritable planification et sans l'annonce de véritables mesures d'accompagnement pour la population en détresse;
3. Les centres d'incarcération et les commissariats de police demeurent sous équipés et exposés à la propagation de la pandémie ;
4. C'est dans ce contexte que la **Fondasyon Je Klere** (FJKL)- renforcée par une équipe de volontaires composée essentiellement d'étudiants finissants des sciences de la santé- a entrepris, au cours du mois de juin 2020, des activités de sensibilisation à la Covid-19 et de distribution de kits hygiéniques au sous-Commissariat du Marché Salomon et dans les prisons de la Croix-des-Bouquets et de Cabaret.
5. Par ces activités, la FJKL entendait :
 - Sensibiliser les agents pénitentiaires, les agents de la PNH et les détenus-es sur la COVID-19;
 - Lutter contre la stigmatisation envers les détenus-es et agents pénitentiaires dans l'univers carcéral ;
 - Sensibiliser les détenus-es et agents pénitentiaires sur les gestes barrières contre la COVID-19.
6. Plus spécifiquement, elle entendait sensibiliser *mille sept cent trente Huit* (1738) agents et détenus-es dans les prisons de Cabaret, de la Croix-des-Bouquets et du sous commissariat de police du Marché Salomon.

II. Etat des lieux

7. La situation sanitaire constatée dans les espaces visités témoigne de l'absence de volonté réelle de la part des responsables à lutter contre la propagation de la pandémie dans les prisons et les commissariats de police. A titre d'exemples :

a) Prison civile de la Croix-des-Bouquets

8. A la prison civile de la Croix-des-Bouquets, les détenus ont dénoncé les mauvais traitements auxquels ils sont assujettis et la FJKL a relevé :

- des problèmes cuisants de détentions illégales prolongées ;
- des problèmes de lenteur dans le traitement des dossiers au niveau de la justice ;
- la rareté persistante en approvisionnement de nourriture ;
- la mauvaise qualité des repas ;
- des cas de produits alimentaires avariés ;
- absence d'eau potable ;
- un dispensaire quasi dysfonctionnel avec trois lits tandis que *trente-neuf* (39) détenus étaient à l'infirmerie et donc obligés de coucher à même le sol sans aucune précaution de distanciation sociale appropriée;
- absences répétées du personnel de santé ;
- indisponibilité des matériels sanitaires ;
- absence de mesures élémentaires de protection à la Covid-19 comme la disponibilité en eau chlorée par exemple ;
- la cour du centre carcéral est remplie de matières fécales et les couloirs des pavillons dégagent des odeurs nauséabondes ;
- les *trente-neuf* (39) détenus qui se trouvent au dispensaire présentent différents symptômes allant de la fièvre à la tuberculose et n'avaient encore au 7 juin 2020 en fin de matinée rien reçu en termes de soins et de médicaments pour apaiser leurs souffrances;
- absence d'équipements et de matériels sanitaires pour le personnel soignant (Pas de tensiomètre ! Pas de glucomètre ! pas de masques ! Pas de gants !...). Cela explique en grande partie les absences répétées du personnel soignant, a-t-on appris.

9. Plusieurs prisonniers dans les cellules de différents pavillons ont rapporté qu'ils ont de la fièvre mais qu'ils n'ont même pas la chance d'aller au dispensaire. D'autres ont indiqué que les responsables de la prison leur servent depuis plus d'une semaine le même repas constitué de riz blanc sans rien de substantiel. La qualité et la quantité de la nourriture ne répondent pas aux besoins des détenus.

10. La délégation a constaté dans une cellule *huit* (8) prisonniers mis à part, qui sont testés positifs à la Covid-19. Aucune assistance médicale n'a été remarquée. La cafétéria de la prison est transformée en cellule de quarantaine pour les détenus à peine transférés. Ils étaient déjà *douze* (12) dans la salle au moment du passage de la délégation de la FJKL.

11. Les agents sont dépourvus d'équipements de protection pour pouvoir mieux répondre à la situation des détenus qui présentent des symptômes de fièvre, de tuberculose ou de Covid-19. Il y a seulement un agent de poste par pavillon à la prison de la Croix-des-Bouquets. Bon nombre d'entre eux sont absents par rapport à la maladie.
12. C'est le même constat pour les cuisinières et ceux qui sont responsables de l'environnement de la prison. Ils n'ont pas d'équipements appropriés permettant de réduire le risque de contamination dans le contexte de la Covid-19.
13. Les détenus affectés au travail de nettoyage de la prison sont également dépourvus d'équipements et de matériels de protection.
14. Parmi les détenus incarcérés à la Croix-des-Bouquets nombreux sont venus d'autres juridictions comme le Nord, le Nord-Ouest et le Plateau Central.
15. L'autre problème relevé par la délégation est que le groupe électrogène de la prison consomme *sept (7)* gallons d'essence par heure et l'approvisionnement en essence n'est pas toujours régulier.
16. Les détenus ont profité de la présence de la délégation pour exprimer leur colère par rapport au fait qu'en cas de convocation par leur juges se pose trop souvent un problème de carburant ce qui est de nature à prolonger leur séjour en prison de manière injustifiée.

b) Prison civile de Cabaret

17. La prison civile de Cabaret accueille des femmes et des filles. La situation des détenues dans la prison civile de Cabaret présente une image complètement différente de celle des autres centres pénitentiaires du pays. Contrairement à la situation inhumaine et dégradante observée dans la prison civile de la Croix-des-Bouquets, la situation d'incarcération des détenues à la prison civile de Cabaret est toute autre.
18. L'espace carcéral est propre et les détenues sont dans une situation hygiénique acceptable. Contrairement à la prison de la Croix-des-Bouquets où rien n'a été fait pour éviter la contamination des détenus, à la prison des femmes, plusieurs points d'eau chlorée pour le lavage des mains sont installés et ce, depuis la porte d'entrée de la prison.
19. La délégation a également pu observer l'installation de téléviseurs à plusieurs endroits de la prison pour le divertissement des détenues.
20. Les détenues ont accès à deux dispensaires pour des soins de santé. Ces dispensaires sont soutenus par l'USAID et l'Etat haïtien.

21. Les détenues reçoivent deux repas par jour et elles ne se plaignent pas de la qualité de la nourriture.
22. Cependant, les détenues déplorent la lenteur de la justice. Les dossiers n'avancent pas. La détention préventive prolongée constitue leur plus grand souci.

c) Sous Commissariat de Police du Marché Salomon

23. Au Commissariat du Marché Salomon, situé à proximité d'un marché, la FJKL a constaté que le port du masque est loin d'être un réflexe chez les agents. Nous en voulons pour preuve, le fait que le chef de poste ne portait pas de masque, le responsable de la Garde à vue non plus, ni aucune des policières rencontrées sur place alors que l'adjoint au chef de poste était testé positif à la Covid-19 et hospitalisé depuis cinq jours a-t-il été rapporté aux animateurs-trices de la FJKL au moment de la visite. Mais, les lieux n'ont pas été désinfectés et la situation sanitaire laissait à désirer.
24. L'équipe FJKL/COVID-Prison s'est entretenue avec un jeune prévenu de 26 ans maintenu en garde-à-vue au Commissariat depuis deux semaines pour une contravention alors qu'il aurait dû être conduit par devant un juge de Paix, juge de la contravention au regard de la loi, le jour de son interpellation. Sa peine minimale pouvait être de 24 heures ou une simple amende. Le prévenu ne portait pas de masque.
25. Les agents du Commissariat du Marché Salomon ont fait état de leurs frustrations en ce qui a trait à leurs conditions de fonctionnement dans le contexte de la COVID-19 :
 - L'espace de travail est inapproprié ;
 - le dortoir qui leur est réservé est exigü ;
 - Les convocations de la Direction Générale de la PNH ne sont pas de nature à rassurer, car les policiers sont installés en trop grand nombre dans un petit espace ;
 - Aucune mesure d'accompagnement n'est prise pour les convocations et pour lutter contre la Covid-19.

III. Déroulement des activités

26. La FJKL, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, visant les (policiers-ères, les agents pénitentiaires, détenus-es et le personnel administratif des prisons,) a mis l'accent sur le fait que :

- La Police fonctionne en équipe et il importe que chaque policier-ère respecte les gestes barrières.
- Les policiers-ères sont appelés à procéder régulièrement à des arrestations. En ce sens, ils doivent veiller à ce que les personnes arrêtées soient pourvues de masques.
- Dans le cas d'arrestation de personnes infectées, il importe de les placer dans un espace autre que la garde-à-vue, loin des autres prévenus.
- Chaque policier-ère doit s'activer au quotidien, à décourager tout acte de stigmatisation à l'endroit d'une personne présentant des symptômes d'infection à la COVID-19.
- Toute négligence dans l'accomplissement des gestes barrières contre la COVID-19 peut provoquer un impact et chaque policier-ère a l'urgente nécessité de se protéger et du même coup d'éviter que les collègues policiers en soient atteints.
- L'obligation de bien laver les produits achetés au marché et de bien se laver les mains et de respecter les gestes barrières.

27. Pour les détenus (es) la sensibilisation est portée sur les gestes barrières, la nécessité de bien se laver les mains et de les laver régulièrement.

28. Un dépliant de sensibilisation sur la Covid-19 est remis à chaque détenu-e, retenu, agent pénitentiaire ainsi qu'à chaque policier.

29. Après la séance de sensibilisation, une distribution de kits d'hygiène (Hand sanitizer, gel hydroalcoolique, savons et masques) est faite à chaque participant.

30. Au Commissariat du Marché Salomon *vingt-deux* (22) personnes ont suivi la séance de sensibilisation.

A la Prison civile de la Croix-des-Bouquets :

31. Prévues pour accueillir initialement *sept cent soixante-huit* (768) détenus sur un espace carcéral de 1179.13 m², la prison civile de la Croix-des-Bouquets a été construite et équipée par le Canada à travers son Groupe de Travail pour la Stabilisation et la Reconstruction (GTSR/START), pour un montant de 5,7 millions de dollars. En plus des espaces d'administration et de détention, la prison dispose d'une cafétéria pour les détenus, d'un dispensaire, d'un bloc sanitaire, d'une salle multifonctionnelle et d'un parloir pour les visiteurs. La prison est alimentée par un puits d'eau qui a été creusé par les militaires de la compagnie de Génie du Brésil (BRAENGCOY). Elle a été inaugurée le 28 octobre 2012.
32. Bien au-delà de sa capacité maximale fixée à 768 détenus, la prison comptait, au moment de la visite de la FJKL *Mille quatre cent vingt-sept* détenus (1427) répartis dans les quartiers dénommés : Afrique, Amérique, Europe, Asie, et dans d'autres compartiments (Dispensaire, Admission et Parloir, cafétéria) suivant le tableau ci-contre :

1. Tableau de la distribution relatif aux détenus de la prison par pavillon et Hall.							
Pavillons	Cellules	Hall	Effectifs Détenus	Distribution de kits			
				Dépliants	Masques	Gel	Savon
Dispensaire		1	39	√	√	√	√
Amérique	16		249	√	√	√	√
Afrique	32		429	√	√	√	√
Europe	16		251	√	√	√	√
Asie	32		433	√	√	√	√
Admission	4		14	√	√	√	√
Parloir		1	12	√	√	√	√
Total détenus			1427				

33. *Vingt-deux* (22) agents présents dans la prison ont aussi été sensibilisés sur la maladie et ont reçu de la délégation des dépliants, des gants, des masques, du gel hydroalcoolique et du savon liquide.

2. Tableau de la distribution relatif aux agents policiers et administratifs de la prison.						
Agents	Effectifs	Distribution de kits				
		Dépliants	Masques	Gel	Savon	Gants
Police	17	√	√	√	√	√
Administratif	5	√	√	√	√	√
Total Agents	22					

34. L'effectif total des personnes sensibilisées est indiqué dans le tableau ci-dessous

3. Tableau correspondant à l'effectif total des personnes sensibilisées dans la Prison de la Croix des-Bouquets			
Prison	Agents (Policier et Administratif)	Détenus	Effectif total
	22	1427	1449

A la prison civile de Cabaret

35. Inaugurée le 28 janvier 2016, la prison civile pour femmes et filles de Cabaret a été financée par le Département d'État américain à travers le Bureau International des Affaires Narcotiques et de l'Application de la Loi (BINL) à hauteur de 8 millions de dollars et les travaux ont été exécutés par la firme haïtienne *Panexus*. Ce nouveau complexe pénitencier de deux étages construit sur une superficie de 6,144 m² peut héberger entre 250 et 300 détenues, soit cinq mètres carrés par détenue. Elle est dotée de salles de classe, de cellules avec toilettes, d'un dispensaire, de quatre miradors, de salles de bain, d'une large cafétéria et d'un système solaire d'électrification. Ces travaux avaient débuté en août 2013 et la prison commençait pleinement à fonctionner en mars 2016.

36. La prison civile de Cabaret compte actuellement *deux cent quarante* (240) détenues dont *dix* (10) mineures réparties dans les quartiers dénommés : Hall – I, Hall–II, Hall III, quartier d'isolement I, quartier d'isolement II et quartier disciplinaire.

37. Il importe de signaler que la délégation a remarqué *quatre* (4) bébés dans le quartier d'isolement¹. Quant au quartier dénommé disciplinaire, 6 détenues y étaient observées dont deux d'entre elles testées positives à la Covid-19 et placées à l'écart.

38. Après les séances de sensibilisation, la délégation a fait une distribution de masques et de kits hygiéniques comme indiqué dans le tableau ci-contre.

1. Tableau relatif à la distribution réalisée auprès des détenues à travers les Halls et Quartiers de la prison des femmes et filles de Cabaret lors de la sensibilisation effectuée par l'équipe de la FJKL

Parties	Détenues	Distribution de Kits				
		Dépliants	Masques	Sanitizer	Tampon Hyg.	Savon
Hall – I	24	√	√			
Hall - II	90	√	√			
Hall - III	90	√	√			
Quartier d'Isolement I	16	√	√	√	√	√
Quartier d'Isolement II	14	√	√			
Quartier Disciplinaire	6	√	√			
Total détenues	240					

39. Les personnels policiers et administratifs sur place ont été sensibilisés à la situation sanitaire actuelle. Ils sont au nombre de vingt-six (26), 20 policiers-ères et 6 agents administratifs.

2. Tableau relatif aux personnels touchés par la séance de sensibilisation à la prison de Cabaret par l'équipe de la FJKL

Prison	Personnel Policier	Personnel Administratif	Dépliants	Masques	<i>Total Personnel</i>
		20	6	√	√

40. Le nombre total de personnes ayant assisté aux séances de sensibilisation est indiqué dans le tableau ci-dessous.

3. Tableau correspondant à l'effectif total des personnes sensibilisées dans la Prison de Cabaret

Prison	Personnels (Policier et Administratif)	Détenues	Effectif total
		26	240

Au Sous-Commissariat du Marché Salomon

41. Le Sous-Commissariat est situé au centre-ville de Port-au-Prince dans une aire très fréquentée, précisément à proximité d'un marché public connu sous l'appellation de Marché Salomon.

42- Les personnels policiers et administratifs sur place ont été sensibilisés à la situation sanitaire liée à la Covid-19. Ils sont au nombre de *vingt-deux* (22) auxquels s'ajoute un retenu.

43- Après ces interventions, l'équipe de sensibilisation FJKL/COVID-19 a distribué des matériels sanitaires à tous les agents du Commissariat (20 policiers), au personnel civil (2) et au retenu : masques, savons, sanitizers. **(Voir le tableau ci-dessous).**

1. Tableau de la distribution au Sous-Commissariat du Marché Salomon.					
Bénéficiaires	Effectifs	Distribution de kits			
		Dépliants	Masques	Gel	Savon
Policiers	20	√	√	√	√
Civils	2	√	√	√	√
Retenu	1	√	√	√	√
Total Agents, personnel civil et retenu	23				

IV. Conclusions et Recommandations

44. Les activités de sensibilisation réalisées par la FJKL au sous commissariat de police du Marché Salomon et dans les prisons civiles de la Croix-des-Bouquets et de Cabaret prouvent la nécessité pour les responsables de l'Etat d'approvisionner les commissariats de police et les centres pénitentiaires du pays en matériels de protection contre la COVID-19.

45. Il y a une réelle nécessité de sensibiliser les policiers et les détenus sur les gestes barrières et d'autres mesures préventives contre la propagation et la contamination à la COVID-19.

46. Fort de tout ce qui précède, la **Fondasyon Je Klere** (FJKL) recommande aux responsables de l'administration pénitentiaire (DAP) et au gouvernement de :

- 1- Mettre à la disposition du personnel de la prison des équipements de protection contre la Covid-19 ;
- 2- Rendre opérationnels les dispensaires des centres d'incarcération ;
- 3- Veiller au respect par le personnel soignant de leur engagement de travail dans les prisons ;
- 4- Enquêter sur la gestion du carburant et l'approvisionnement en alimentation des prisons ;
- 5- S'assurer que les menus des centres d'incarcération soient respectés et que la nourriture fournie aux détenus soit suffisante et de qualité ;
- 6- Réparer les différents blocs sanitaires dans les centres d'incarcération ;
- 7- Nettoyer et désinfecter régulièrement les centres d'incarcération ;
- 8- Prendre en charge les détenus-es infectés au nouveau coronavirus dans les prisons ;
- 9- Veiller au respect par la justice des délais prévus par la loi pour rendre les décisions ;
- 10-Organiser des audiences spéciales au niveau des tribunaux comme cela se fait avec succès dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Saint-Marc pour combattre la détention préventive prolongée ;
- 11-Veiller à ce que les personnes privées de leur liberté soient présentées devant leurs juges naturels dans les délais prévus par la loi ;
- 12-Combattre, avec des sanctions exemplaires, les cas d'arrestation illégale au niveau des Tribunaux de paix et des Parquets de la République.

Port-au- Prince,9 juillet 2020